

Conférence des juristes de l'État

Au menu: Quérulence, accomodement et *Pro bono*

Annie Lafrance

Quand l'avocat se fait altruiste par ses actions dites *pro bono*, qu'en est-il de sa responsabilité professionnelle ? Les conditions de travail des avocats permettent-elles un équilibre avec l'engagement gratuit ? Religion et droit sont soumis à quels jeux d'équilibriste ? La conciliation, certes, mais comment la réussir ? La quérulence : trouble de la personnalité qui trouble les tribunaux ? Voilà quelques-uns des sujets abordés par la 17^e Conférence des juristes de l'État, tenue à Québec le printemps dernier, et auxquels le *Journal du Barreau* fait écho.

Les quérulents... on en connaît tous un ou une !

Il est ardu, voire éprouvant de faire face à des quérulents, ces gens qui ont une forte tendance à chercher des querelles et une propension à multiplier les recours juridiques. Pour y faire face et garder son sang-froid, le **D^r Evens Villeneuve, psychiatre au Centre hospitalier Robert-Giffard**, suggère de dépersonnaliser le conflit et de bien respecter son cadre d'intervention.

« *Il ne faut surtout pas acheter la paix ou agir sous l'effet d'une émotion forte. Cela pourrait non seulement nuire au dossier et à la justice, mais aussi vous nuire personnellement et miner votre professionnalisme* », a-t-il indiqué. Plusieurs participants à la Conférence ont profité de la présence du psychiatre pour exposer leurs problèmes. « *Si vous sentez que la situation vous dépasse, discutez avec vos collègues et prenez le temps d'éclaircir les données. Il ne faut rien brusquer. De toute façon, le quérulent reviendra à la charge* », leur a conseillé le psychiatre.

D'abord MOI, puis MOI, et encore MOI

Mais qui sont les quérulents ? Près d'une centaine d'entre eux ont été officiellement déclarés au Québec ces dernières années. Le portrait type d'un quérulent est un homme âgé de 40 à 60 ans, de scolarité moyenne ou avancée, et qui a une très bonne estime de lui-même. « *Même qu'il a développé un surmoi caractéristique chez certaines personnes ayant des troubles de la personnalité, comme les narcissiques.* »

Victime ? Oui... d'une « sérieuse maladie »

Selon le **D^r Villeneuve**, les quérulents croient qu'ils sont victimes de la société, convaincus que quelqu'un les a trahis. L'exemple le plus connu au Québec est M. Fabrikant, un ingénieur aujourd'hui déclaré « plaideur pathologiquement processif » qui a multiplié les recours judiciaires en quelques années.

Hypocondriaque de la justice

« *Il existe un lien avec l'hypocondrie, qui est une maladie reconnue, où le souffrant assiège les salles d'urgence, alors que le quérulent fait de même avec les tribunaux* », a pour sa part illustré le **juge à la Cour d'appel Yves-Marie Morissette**, qui s'intéresse à la quérulence depuis quelques années et souhaite que le débat passe de la psychiatrie au juridique. « *Une fois acquis que la quérulence est véritablement un trouble sérieux de la personnalité, voire une maladie grave, il me semble que le droit doit s'appliquer à en minimiser les effets dommageables, tant pour ceux qui en sont la cible, y compris les tribunaux, que pour ceux qui en sont atteints* », a-t-il soutenu.

Le quérulent coûte une fortune au contribuable

Il demande donc que les quérulents reconnus par le système judiciaire soient « *privés de la capacité du droit d'ester en justice* ». Pour l'heure, 58 quérulents québécois reconnus sont étiquetés « *plaigneurs vexatoires* » et doivent obtenir la permission d'un juge avant d'intenter une poursuite. « *C'est un pas dans la bonne direction, mais ce n'est pas suffisant* », croit le juge. Puisque les quérulents engagent des procédures judiciaires coûteuses pour la société et « *énergivores* » pour le personnel judiciaire, ils devraient être davantage limités dans leur champ d'action, et ce, dès qu'ils s'adressent aux tribunaux ou à un bureau de service à la clientèle, lieu où ils déposent bon nombre de plaintes, soutient-il.

En attendant qu'il fasse faillite...

Pour le juge Morissette, le problème de la quérulence est doublé du fait que la plupart des quérulents se présentent seuls devant la justice et deviennent une charge supplémentaire pour le personnel de la justice.

« *Selon moi, la seule façon de gagner avec un quérulent qui ne veut pas se faire traiter ou suivre par un médecin est d'attendre qu'il fasse faillite. Ce qui arrive dans plusieurs cas* », conclut le **D^r Villeneuve**.

// SUITE PAGE 47

Journal du Barreau
www.barreau.qc.ca/journal

Journal de la communauté juridique publié par :
Le Barreau du Québec
Maison du Barreau
445, boul. Saint-Laurent
Montréal (QC) H2Y 3T8

Le *Journal du Barreau* est publié 12 fois par an.
Tirage : 27 000 copies
Publipostage auprès des quelque 21 000 membres du Barreau du Québec et autres représentants de la communauté juridique (magistrats, juristes, professeurs de droit, chercheurs, etc.)
Le Barreau du Québec s'acquitte de sa mission de **protection du public** en veillant au contrôle de l'exercice de la profession d'avocat. Il assume également un rôle social qui consiste en la défense de la primauté du droit et des principes démocratiques sur lesquels se fonde notre société.

RÉDACTION*

Service des communications du Barreau du Québec
journaldubarreau@barreau.qc.ca
(514) 954-3400, poste 3621 ou 1 800 361-8495, poste 3621

Comité de rédaction

Madame le bâtonnier Julie Latour (présidente),
M^e Raymond Allard, M^e Lise M.S. Gagnon,
M^e Geneviève Gélinas, M^e Marie-Douce Huard,
M. Denis Jacques, juge, M^e Henri Kelada, M^e Daniel Mandron,
M^e Simon Potter

Assistante aux communications

Virginie Savard — journaldubarreau@barreau.qc.ca
(514) 954-3400, poste 3621 ou 1 800 361-8495, poste 3621

Journalistes et collaborateurs de la présente édition
M^e Louis Baribeau, M^e Mélanie Beaudoin, Guylaine Boucher,
Christian Côté, Jean-François Desbien
M^e Patrice Desbiens, Gislaine Dufault, Pascal Élie,
Yasmina El-Jamaï, M^e Jean-Claude Hébert,
Ismaël Houdassine, Myriam Jézéquel, Annie Lafrance,
Yves Lavertu, M^e Stéphanie Marin,
Lisa Marie Noël, Rollande Parent, Francis Plourde,
Anthony Rancourt, M^e Louise Vadnaïs, M^e Alain Vallières.

Révision linguistique

Sophie Marcotte et Carine Drillet

Correction d'épreuves

Carine Drillet

*Rédactrice en chef pour une partie de ce numéro :
Mme Pauline Gélinas

Mise en page
Quadro

Impression
Imprimerie Hebdo-Litho (Saint-Léonard)

PUBLICITÉ GÉNÉRALE

REP Communication

Télécopieur : (514) 769-9490
Directrice
Ghislaine Brunet — gbrunet@repcom.ca
(514) 762-1667, poste 231
Représentante Montréal
Lise Flamand — lflamand@repcom.ca
(514) 762-1667, poste 235
Représentante Toronto
Diane Bérubé — dberube@repcom.ca
(514) 762-1667, poste 232

OFFRES D'EMPLOI – JURICARRIÈRE

Claire Mercier — cmercier@barreau.qc.ca
(514) 954-3400, poste 3237
1 800 361-8495, poste 3237

Le *Journal du Barreau* ne peut être tenu responsable des variations de couleurs des publicités. Ces variations incluent ce qu'on nomme « hors registre ». Il ne peut non plus être tenu responsable de la véracité du contenu des publicités.

Dans le *Journal du Barreau*, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. **Toute reproduction des textes, des photos et des illustrations est interdite** à moins d'autorisation de la rédaction en chef du *Journal du Barreau* ainsi que de l'auteur du texte ou du photographe ou de l'illustrateur.

Changement d'adresse

Pour les avocats

Vous devez faire parvenir vos nouvelles coordonnées par courriel au Tableau de l'Ordre : tableau@barreau.qc.ca. Les modifications seront alors automatiquement faites pour le *Journal du Barreau*.

Pour les autres lecteurs

Vous devez envoyer un courriel à : journaldubarreau@barreau.qc.ca en indiquant l'ancienne et la nouvelle adresse.

ISSN : 0833-921X

Poste publication canadienne : 40013642

RETOUR

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
Journal du Barreau
445, boul. Saint-Laurent
Montréal (QC) H2Y 3T8

Table des matières

Chroniques

Aux marches du palais, Pascal Élie	6
Barreau de Montréal	10, 52 et 53
Barreaux de section, Lisa Marie Noël	8
CAIJ à dire, Claude Duchesnay	9
Cause phare, M ^e Louis Baribeau	56
Dans les associations, Lisa Marie Noël	66
D'une couverture à l'autre, Rollande Parent	65, 67
Justice et société, M ^e Jean-Claude Hébert	11
Lois et règlements	62, 63
Parmi nous	4
Réponses à tout, M ^e Louis Baribeau	57

Articles

Contre-sommet DEA-GRC, Jean-François Desbiens	3
Conférence des juristes de l'État, Annie Lafrance	5, 47 et 59
Hommage à M ^e Robert La Haye, Ismaël Houdassine	7

Cahier spécial Congrès	12 à 46
------------------------------	---------

Annonces classées	66
Avis de radiation	63, 64, 65
Calendrier de la Formation continue	59
JuriCarrière	48, 49, 50, 51 et 52
Taux d'intérêt	61
Vos hôtels d'affaires	60, 61



Faites connaissance avec les Gouverneurs
de la Fondation du Barreau du Québec
pages 54 et 55.